



Nombre de membres en

Séance du mardi 28 février 2017

exercice: 11

L'an deux mille dix sept et le vingt-huit février à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 23 février 2017, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.

Présents : 7

Votants: 7

Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Frédéric ARROYO, Mayder MARAN, Michel POSSAMAÏ

Excusés : Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Gilles GALLÈS, Laurence LEROY,

Secrétaire de séance : Alain COMBES

Alain COMBES est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité mais Alain COMBES fait remarquer que la procuration qu'il avait donnée à Maïté LESTAGE n'a pas été prise en compte.

Patrimoine communal

Acquisition d'une petite parcelle de terrain à M. et Mme GIL-MESSAGER pour permettre la continuité - DE 2017 004

Acquisition d'une petite parcelle de terrain à M. et Mme GIL-MESSAGER pour permettre la continuité du cheminement piétonnier entre l'église et la mairie

Monsieur le Maire expose que, consécutivement à la demande faite par la commune, M. et Mme GIL-MESSAGER, propriétaires de la parcelle cadastrale n°A 624 située à l'entrée du chemin de Fongrave, ont donné leur accord en vue de la cession d'un triangle de 7 m² à détacher de cette parcelle.

Cela permettra d'établir un trottoir sur le pan coupé ainsi réalisé, de manière à assurer la continuité du passage des piétons entre l'église et la place de la Mairie.

La vente est convenue moyennant le prix d'un euro.

En outre, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'acte notarié et ceux relatifs au bornage nécessaire. Elle reconstruira à ses frais la clôture de la parcelle à édifier en retrait par rapport à l'implantation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrale n°A 624 d'une superficie de 7 m² pour le prix d'un euro, la commune prenant à sa charge les frais d'acte notarié, de bornage par un géomètre expert et de reconstruction de la clôture de la propriété de M. et Mme GIL-MESSAGER*
- précise que les crédits nécessaires à ces dépenses seront imputés au budget de l'exercice en cours,*
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acquisition d'un bien immobilier situé chemin de Fongrave - DE 2017 005

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que, lors des dernières réunions du Conseil Municipal, a été évoquée la possibilité d'achat des parcelles cadastrales A 740 comportant un bâtiment en mauvais état et un terrain nu et A 919 consistant en un terrain nu provenant de l'indivision Perromat.

Vous avez manifesté l'intérêt qu'il y aurait à ce que la Commune se porte acquéreur de ce bien composé des parcelles A 740 et pour partie A 919, la parcelle A 740 ayant comme adresse postale « 4, Chemin de Fongrave ». L'acquisition de ce bien immobilier attenant aux locaux du service technique communal permettrait facilement son extension, le reste du terrain pouvant constituer une réserve foncière très utile au sein du bourg. Son évaluation par le Service de France Domaine a été arrêtée à un montant de 15000€.

Les venderesses, Madame Béatrice Perromat épouse Béhaghel et Madame Sabine Perromat épouse Cosson, proposent à la Commune de Gornac de l'acheter pour ce prix de 15 000€.

Si tel est votre avis, je vous propose donc de décider l'acquisition auprès de Mme Béatrice PERROMAT épouse BEHAGHEL et de Madame Sabine PERROMAT épouse COSSON des parcelles A 740 et pour partie A 919, d'une superficie totale de 535 m², telles que déterminées par le bornage réalisé par un géomètre expert, pour le prix de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition des parcelles A 740 et pour partie A 919, d'une superficie totale de 535m² pour le prix de 15 000€,
- précise que les crédits nécessaires à la dépense seront imputés au Budget de l'exercice 2017,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses :

Location des locaux de l'ancienne Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'intérêt porté à ce bâtiment par Jérôme GEOFFROY DE VILLEBLANQUE résidant à Gornac à Castelande. Officier de l'Armée en retraite, il a commencé une activité de reliure et restauration de livres anciens pour laquelle il recherche des locaux appropriés. Il souhaite visiter l'ancienne poste et pourrait être intéressé par sa location moyennant un loyer mensuel de 600 euros. Ce projet pourrait aboutir dans quelques mois.

Devenir de l'épaveuse communale

L'épaveuse avait été achetée d'occasion il y a plusieurs années. Un bras a été changé en 2016. Au cours des dernières années, la commune a dû exposer 6 700 euros de frais de réparations. Aujourd'hui, il est nécessaire de changer le rouleau pour un coût de 3 400 € HT.

Une épaveuse neuve coûterait au minimum 28 000 €.

Un agriculteur serait intéressé par le tracteur et l'épaveuse pour 10 000 € seulement.

Monsieur le Maire expose les solutions envisageables :

1°) Location d'un tracteur et d'une épaveuse : l'entretien des bords de voies de la commune nécessite environ 160 heures d'intervention annuelle soit 25 jours. Cette location reviendrait à 5 899 € auxquels il faudrait ajouter le coût du gazole et de l'assurance.

2°) Faire intervenir un prestataire environ 160 heures par an avec deux options :

a) Chaque année un passage de sécurité (seulement dans les virages) et un passage complet. Coût : 6 030€ TTC

b) Chaque année deux passages complets. Coût : 7 850 € TTC.

Le recours à la prestation de service semble être la solution la plus intéressante. Mais M. le Maire souligne que cela empêcherait d'amortir les travaux réalisés antérieurement. Il propose de faire réparer l'épaveuse pour 3400 € et de la garder tant qu'il n'y a pas d'autre panne importante.

L'ensemble du Conseil Municipal est de cet avis.

Quistiti Circus

Il s'agit d'une association gérant une école de cirque basée actuellement à Frontenac dans la salle des fêtes. Mais ils doivent installer leurs équipements et les enlever après chaque utilisation pour libérer la salle. Cette association cherche donc un terrain pour implanter un chapiteau fixe de 250m² au sol au cœur de l'Entre Deux Mers, entre Sauveterre de Guyenne et Targon pour proposer davantage d'horaires d'ouverture. L'intérêt de cette association est qu'elle pratique le développement d'activités artistiques en milieu rural. Créée en 2005, elle s'adresse à une centaine d'enfants qui fréquentent régulièrement cette école du cirque. Mais en fait ce sont 300 personnes qui gravitent autour. Si cette association s'installait à Gornac, elle participerait au développement économique de la commune. Il faut savoir qu'elle agit dans une démarche éco-responsable à travers la découverte et la pratique des arts du cirque. Elle a 3 salariés. Avec le conseil d'administration et le bureau, 12 personnes sont dévouées à ses activités. Le budget annuel de fonctionnement s'élève à 51 500 €.

Pour l'implantation du chapiteau et des locaux annexes (sanitaires, vestiaires, locaux techniques), la commune de Gornac pourrait mettre à disposition un terrain disponible à Fongrave à l'arrière des jeux pour enfants, à côté du projet de logements multigénérationnels.

Une proposition sera donc faite en ce sens à cette association.

Logements multigénérationnels

Les auteurs du projet ont fait savoir à Monsieur le Maire qu'ils avançaient. Ils envisagent de réduire le nombre de logements à 15 pour en assurer la rentabilité. Ils sont en pourparlers avec deux bailleurs sociaux pour développer un partenariat.

Ils estiment que l'école de cirque et leur projet de logements pourraient s'accorder pour occuper les terrains disponibles de Fongrave.

Logements des écoles

Ce logement est actuellement vacant. Une famille d'immigrés roumains employés agricoles à proximité de Gornac et, pour le moment, logés à Saint Brice s'est proposée pour l'occuper. Il y aurait lieu de faire quelques travaux d'aménagement préalables : réfection du plafond d'une chambre, doublage d'un mur et création d'un couloir d'accès à la salle de bains. La main d'œuvre étant assurée par l'agent technique communal, l'achat des matériaux reviendrait à environ 600 €. La redevance d'occupation, le logement faisant partie du domaine public communal puisqu'intégré au bâtiment de l'école, pourrait être fixée à 500 € par mois.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Repas des anciens du 29 janvier 2017

Le menu du repas préparé par le traiteur Rouzié a connu un succès unanime. Le coût s'élevant à 1 468 € a été réparti entre la commune pour 798 € et le Maire et les adjoints pour 670 €. Les cadeaux offerts aux participants (étuis) ont coûté 154 € répartis entre le Maire et les adjoints.

Organisation du Lundi de Pâques (Fête de l'Agneau)

Il faudra trouver un berger, une bergère et un agneau pour la promenade matinale puis la cérémonie à l'église.

Ensuite, l'apéritif sera préparé par Michel POSSAMAÏ et Frédéric ARROYO. Les élus sont invités à apporter des canapés, bouchées et autres tartelettes salées.

Pour le repas, Christophe PEYTUREAU peut proposer le plat à 8,50 € (paëlla ou ¼ de poulet-frites). Le fromage sera offert par Michel Possamaï et, comme dessert, des plaques de tartes pourront être commandées à la pizzeria.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 28 mars 2017 à 20h45 à la Mairie de Gornac.

La séance est levée à 23h00.

| | |
|-------------------------|--|
| LAMOUREUX Pierre Didier | |
| COMBES Alain | |
| BRIFFAUT Dominique | |
| TROLLIET Jérôme | |
| ARROYO Frédéric | |
| MARAN Mayder | |
| POSSAMAÏ Michel | |